

gner,—et c'est pourquoi je prends la parole,—qu'il ne faudrait en aucun cas donner la sanction royale à ce bill avant que la Chambre ait pris une décision définitive à l'égard du projet de loi sur les ressources en eau, dont il est fait expressément mention dans la mesure à l'étude ce soir.

En raison du lien entre ces deux projets de loi et du fait que l'un et l'autre permettent des accords entre les gouvernements des provinces et le gouvernement fédéral, ainsi que de la mention expresse dans le bill à l'étude de la possibilité d'accords entre une ou plusieurs provinces et un territoire ou plus, il faudrait que les députés sachent bien que les citoyens des territoires et aussi des témoins devant le comité ont instamment demandé que les ressources en eau des territoires soient utilisées d'abord et avant tout dans l'intérêt des habitants et pour l'expansion économique de ces territoires.

Vu l'autorité juridictionnelle que nous avons sur la destinée des résidents des Territoires, qui est différente de celle qui nous est conférée à l'égard de ceux qui demeurent à l'intérieur des frontières des provinces, il serait bon maintenant de définir les attributions des offices des eaux des deux territoires, la plupart des nominations devant être faites par le gouvernement fédéral.

• (8.10 p.m.)

Nous devrions aussi faire bien comprendre au gouvernement fédéral que ce qui se fera en vertu de la présente mesure législative et en vertu de la loi sur les ressources en eau du Canada devrait l'être de façon à ne pas nuire à long terme au développement des Territoires. Comme un conseiller du Conseil du Territoire du Yukon l'a souligné, les habitants du Territoire ne veulent pas être gênés maintenant par une action qui pourrait nuire à la croissance du Territoire si, comme ils l'espèrent, celui-ci devient plus tard une province. C'est un point qu'il importe de souligner, je pense, au moment où le bill en est à l'étape de la troisième lecture. C'est pourquoi j'ai pensé qu'il fallait faire ces quelques observations à la Chambre. Tous les membres du comité qui ont étudié le bill y avaient certes pensé.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3^e fois, est adopté.)

BILL CONCERNANT LES OFFICES DE COMMERCIALISATION DES PRODUITS DE FERME

CRÉATION DU CONSEIL NATIONAL DE COMMERCIALISATION ET D'OFFICES APPROPRIÉS

La Chambre repend l'étude, interrompue le lundi 27 avril, de la motion de l'honorable M. Olson: Que le bill C-197, tendant à créer le Conseil national de commercialisation des produits de ferme et autorisant la création d'offices nationaux de commercialisation des produits de ferme, soit lu pour la 2^e fois et envoyé au comité permanent de l'agriculture.

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, je commencerai mes commentaires sur le bill C-197 en disant que je ne pense pas qu'il y ait eu, depuis que je suis à la Chambre, un bill qui attaque l'économie de l'Ouest du Canada plus que celui-là.

L'hon. M. Olson: Il s'attaque aux problèmes.

M. Woolliams: Le ministre a dit «s'attaque aux problèmes». S'il veut bien m'écouter quelques instants, je suis sûr qu'il sera d'accord avec moi. Je ne crois pas qu'il y ait eu tant de mécontentement dans l'Ouest du Canada sous aucun gouvernement, sous aucun ministre, que ce soit le ministre de l'Agriculture (M. Olson) ou le ministre d'État (M. Lang) chargé de la Commission du blé.

Je voudrais dire tout d'abord qu'il y a deux sortes d'organismes. Il y en a où le producteur a son mot à dire et qui fonctionnent sous la surveillance du producteur. La loi sur la Commission canadienne du blé a été établie par M. R. B. Bennett en 1935 et si nous retournons en arrière nous voyons que les producteurs y étaient représentés. Mais quand nous examinons quelle sorte de conseil le bill C-197 cherche à établir nous voyons qu'il sera permis au gouvernement et au cabinet fédéral de diriger entièrement la commercialisation de toutes les denrées agricoles par une proclamation du gouvernement. En deux mots, je dirais que c'est la plus dangereuse, la plus dictatoriale, la plus nuisible, la plus destructive mesure législative jamais présentée par un ministre de l'Agriculture ou par un gouvernement et c'est une mesure qui vise tout particulièrement l'Ouest.

Dans l'Ouest du Canada, que ce soit dans une région urbaine ou rurale, les gens n'hésitent pas à reconnaître que l'agriculture au Manitoba, en Saskatchewan, ou en Alberta, est encore l'industrie la plus importante. Évidemment je ne veux rien enlever par là à l'industrie pétrolière, mais l'agriculture est encore l'industrie la plus importante. Si on examine de près l'Annuaire du Canada, on